



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 6 août 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Monast, maire suppléant.

Absents: messieurs Alain Robert et Gaétan Jodoin.

Est également présente, Madame Julie Forcier, greffière-trésorière adjointe.

#### PRÉAMBULE

##### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

R 2024-08-158

##### 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2024-08-159

##### 1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

##### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2024-08-160 3. ADOPTION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2024

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1er au 31 juillet 2024, pour un montant total 672 020,11 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	482 490,11\$
Comptes payés durant le mois	102 192,48\$
Salaire des employés/élus (26 à 30)	87 337,52 \$
Total des comptes payés et à payer	672 020,11\$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-08-160, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2024-08-161 4. CAUCA -ENTENTE DE SERVICES -SYSTÈME SURVI-VÉHICULAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services du système SURVI-Véhiculaire avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

CONSIDÉRANT l'entente présentée à ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de trois ans et que le coût pour l'année 2024 est de 1 800\$ plus taxes avec indexation de 3% par année pour les années 2025 et 2026;

QUE la date d'entrée en vigueur de l'entente est le 1er juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Étienne Chassé, directeur incendie par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

R 2024-08-162 5. SERVICE INCENDIE - FORMATION INSCRIPTION -INTERVENTION RAPIDE

CONSIDÉRANT les exigences de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail et les exigences strictes pour les équipes d'intervention rapide (RIC) au sein des services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers sont exposés à des risques élevés lorsqu'ils répondent à des appels d'urgence, notamment en raison des environnements imprévisibles et souvent dangereux auxquels ils sont confrontés;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une équipe d'intervention rapide (RIC);

CONSIDÉRANT la formation nécessaire aux pompiers pour la formation de cette équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription à la formation des pompiers tel que présenté dans le document "projet d'implantation d'une équipe d'intervention rapide".

ADOPTÉE



## VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

N° de résolution  
ou annotation

R 2024-08-163

### 6. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH – SECTION NORD ENTRE PRINCIPALE ET L'ÉCOLE SAINT-DAMASE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 – GROUPE ALLAIREGINCE INFRASTRUCTURES INC.

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph (section Nord entre la rue Principale et l'école Saint-Damase) réalisés au 19 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de monsieur Charles Damian, ingénieur et gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en date du 19 juillet 2024, dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6, au montant de 99 121,55 \$ taxes incluses, à l'entreprise groupe AllaireGince Infrastructures Inc.;

Et d'entériner la directive de changement DIC-10 d'un crédit de 2 368 \$ plus taxes, la directive de changement DIC-11 d'un crédit de 1 575 \$ plus taxes, la directive de changement DIC-12, au montant de 1 552.94 \$ dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph (section Nord entre Principale et l'école Saint-Damase);

QUE ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt pour les travaux de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE

### R 2024-08-164 7. GROUPE COLAS QUÉBEC INC. - TRAVAUX RANG D'ARGENTEUIL - TRAITEMENT DE RESURFAÇAGE SIMPLE - DÉCOMPTE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT les travaux de resurfaçage simple du rang d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de monsieur Hamza El Gass, ingénieur de la MRC des Maskoutains, en date du 25 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de 113 835,60 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux de resurfaçage simple du rang d'Argenteuil, par l'entreprise Groupe Colas Québec Inc.

ADOPTÉE

## CORRESPONDANCE

### 8. CORRESPONDANCE

MAHM - Subvention - Fonds pour le développement des collectivités du Canada -montant de 1 023 967 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.





CLÔTURE DE LA SÉANCE

R 2024-08-165 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

  
Yves Monast, maire suppléant

  
Julie Forcier, greffière-trésorière  
adjointe

*Je, Yves Monast, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Yves Monast, maire suppléant